

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 7

Objet : Crédences éteintes

Date de convocation :

13 octobre 2022

Date d'affichage :

13 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :

16

Nombre de votants :

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux
Le 20 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Absents : Mme Flavie TAVERA, Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Laurence PRAISSAC

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition d'admission en créances éteintes transmise par le SGC de Moissac relatif aux titres restant impayés.

Au titre de l'exercice 2011	71.00 €
Au titre de l'exercice 2014	138.25 €
Au titre de l'exercice 2015	421.96 €
Au titre de l'exercice 2016	1 436.40 €
Au titre de l'exercice 2017	375.37 €

Pour un montant total de 2 442.98 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'admettre en créances éteintes les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en créances éteintes jointe en annexe pour un montant de 2 442.98 €.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL